

crif-ffgym.com



Comité  
Régional  
Île-de-France



# TABLE DES MATIÈRES

---

PRÉSENTATION.....	2
AFFILIATION .....	10
LICENCE .....	11
GESTION .....	16
QUALICLUB.....	17
SACEM.....	19
PRESCRI'FORME : ACTIVITÉ SUR ORDONNANCE .....	20
FORMATION .....	21
COMPÉTITION .....	22
DÉTECTION ET HAUT-NIVEAU .....	24
LES STRUCTURES HAUT-NIVEAU EN IDF .....	26
FICHE PRATIQUE 1 : S'AFFILIER .....	27
FICHE PRATIQUE 2 : PRISE DE LICENCES .....	28
FICHE PRATIQUE 3 : DEMANDE DE MUTATIONS .....	32
FICHE PRATIQUE 4 : ENGAGER DES GYMNASTES EN COMPÉTITION.....	34
FICHE PRATIQUE 5 : DÉCLARER UN FORFAIT .....	37
FICHE PRATIQUE 6 : MODIFIER UNE ÉQUIPE .....	39
FICHE PRATIQUE 7 : PAYER SES ENGAGEMENTS .....	41
FICHE PRATIQUE 8 : TÉLÉCHARGER UNE MUSIQUE.....	42
FICHE PRATIQUE 9 : INSCRIPTION FORMATIONS / STAGES.....	43
FICHE PRATIQUE 10 : RÉGLER SES FACTURES .....	45
FICHE PRATIQUE 11 : @-PAIEMENT .....	46
COORDONNÉES STRUCTURES FÉDÉRALES .....	47
PARTENAIRES : .....	49

# PRÉSENTATION

---

L'association dite "COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE DE GYMNASTIQUE ", constituée le 25 juin 2017, par décision de la Fédération Française de Gymnastique, en tant qu'organisme déconcentré de celle-ci a pour objet :

- De grouper en son sein, sur le plan régional, les associations de gymnastique artistique masculine, de gymnastique artistique féminine, de gymnastique rythmique, de trampoline, de gymnastique aérobic, de tumbling, de gymnastique acrobatique, de TeamGym, de gymnastique pour tous (forme et loisirs), de fitness et des disciplines associées, qui auront demandé et obtenu leur affiliation et adhéré aux présents statuts.
- De provoquer partout la formation de nouvelles associations, de susciter auprès de tout public le goût des activités gymniques et activités associées.
- D'organiser et diriger tout ce qui a trait à l'éducation par la pratique de la gymnastique artistique et de sa préparation et notamment la gymnastique artistique masculine, la gymnastique artistique féminine, la gymnastique rythmique, le trampoline, la gymnastique aérobic sportive, le tumbling, la gymnastique acrobatique, la TeamGym, la gymnastique pour tous (forme et loisirs), le fitness et autres disciplines associées
- De former des cadres pour l'encadrement des licenciés dans les clubs.

Le Comité Régional a pour objectif l'accès de tous à la pratique des activités physiques et sportives. Il s'interdit toute discrimination. Il veille au respect de ces principes par ses membres, ainsi qu'au respect de la charte d'éthique et de déontologie de la Fédération Française de Gymnastique.

Son ressort territorial est celui de la région administrative Ile-de-France.

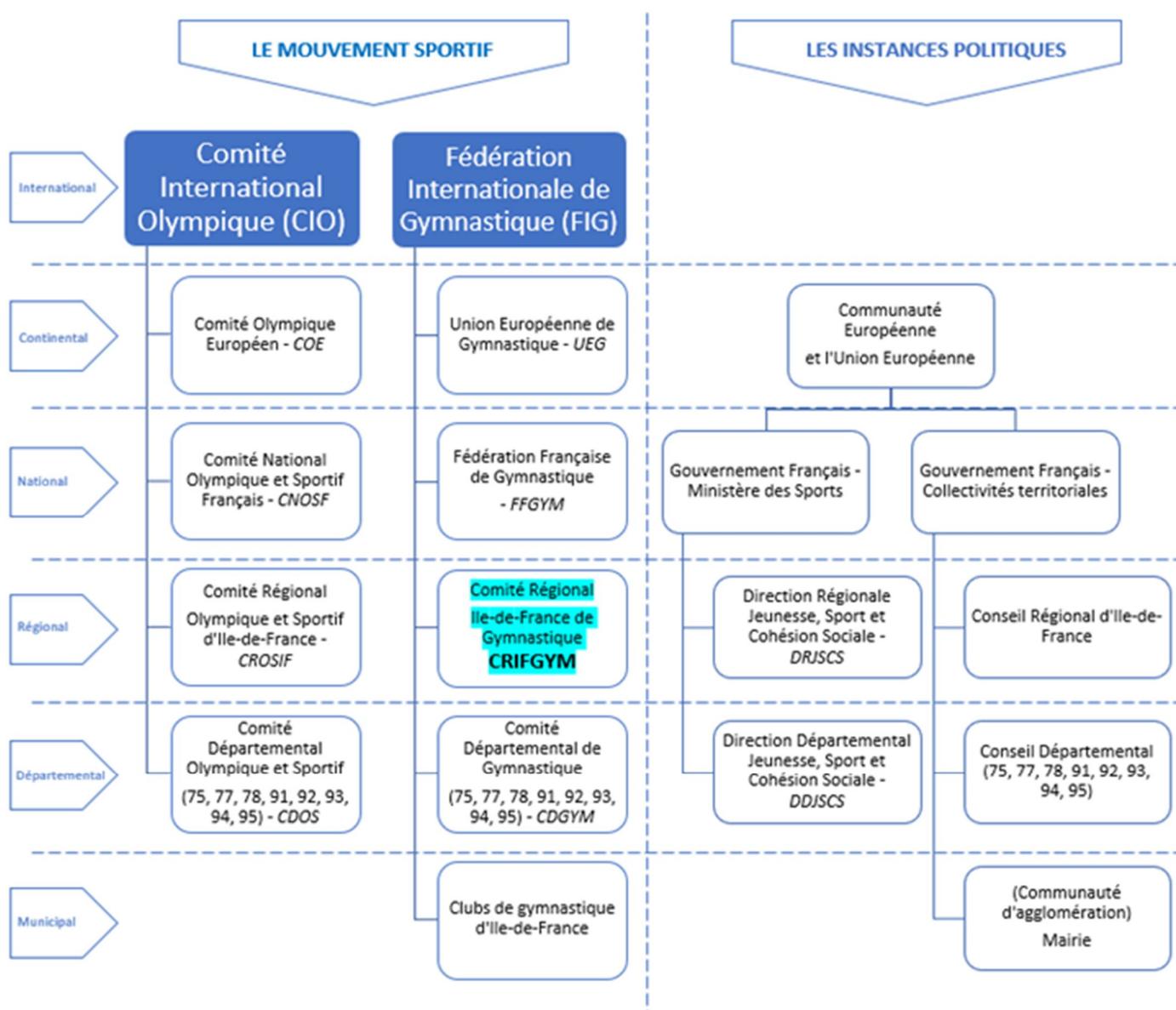
Sa durée est illimitée.

Le siège social est situé à SAINT-CYR-L'ECOLE (78210). Il peut être transféré dans toute autre commune de la région par délibération du Comité Directeur.

Plus d'informations sur :

[https://www.crif-ffgym.com/STATUTS-et-REGLEMENT-INTERIEUR-DU-CRIFGYM\\_a3659.html](https://www.crif-ffgym.com/STATUTS-et-REGLEMENT-INTERIEUR-DU-CRIFGYM_a3659.html)

# LE CRIFGYM ET SON ENVIRONNEMENT



## LE COMITÉ DIRECTEUR – MEMBRES ET FONCTIONS

Le comité régional est administré par un Comité Directeur de 30 membres qui, en tant qu'organe de droit commun, exerce l'ensemble des attributions que les statuts n'attribuent pas à un autre organe du comité régional.

Le Comité Directeur suit l'exécution du budget. Il arrête le budget et les comptes annuels qui sont soumis à l'assemblée générale pour approbation. Il adopte tous les règlements qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale.

Le Président est la personne positionnée en tête sur la liste élue au Comité Directeur. Après l'élection du Comité Directeur, ce dernier élit en son sein, au scrutin secret, un Bureau dont la composition est fixée par le règlement intérieur et qui comprend au moins le président, un secrétaire, un trésorier et un délégué technique général régional.

<b>LE BUREAU</b>	
Présidente	Malika MESRAR
Secrétaire	Denis ESCAFFRE
Trésorière	Corinne CARRUGGI-MAGNIEZ

<b>LES REPRÉSENTANTS TECHNIQUES</b>	
Délégué Technique Général	Jean-Yves CALLON
GAF	Cédric JAVARD
GAM	Arnaud DEVAUBOREL
GR	Virginie ANDRIESSE
TR/TU	Kathia PERRIN
GAc	Angélique VOYARD
TEAMGYM	Sara HENOCQUE
AER	Béatrice COIRE
GYM POUR TOUS	Yann PETITPAS

<b>LES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR</b>
Martine CHABRIER
Jean-Jacques DEJARDIN
Nathalie DECONNINCK
Olivier NICOLAS
Philippe NOUILLOT
François VIALA
Jean-Louis BOSSON
Nicole TRIPOTIN

## LES COMMISSIONS TECHNIQUES – MEMBRES ET FONCTIONS

---

Il est constitué au sein du comité régional, huit comités techniques régionaux chargés chacun d'une spécialité gymnique.

Ces comités techniques régionaux sont chargés en particulier :

- D'organiser et d'assurer la régularité des compétitions régionales
- D'organiser et d'assurer la régularité des cours et examens de cadres et juges
- De préparer des candidats aux examens nationaux
- De veiller à l'application des directives de la Fédération Française de Gymnastique
- D'assurer l'organisation et la régularité des compétitions de la Fédération Française de Gymnastique au niveau régional
- D'assurer la promotion et le développement local des disciplines gymniques par toutes actions d'animations compatibles avec les règlements fédéraux
- D'assurer la détection et le perfectionnement des gymnastes.

Pour avoir davantage d'informations sur le fonctionnement des comités techniques, vous pouvez vous référer aux statuts et au règlement intérieur du CRIFGYM disponible sur le site internet.

Pour connaître la composition détaillée consulter les plans d'action par discipline, disponible sur le site du CRIFGYM à la rubrique « téléchargements ».

## LES SALARIÉS

Le CRIFGYM emploie 16 salariés administratifs, techniques ou technico-administratifs. Leur rôle est d'accompagner les clubs, élus, commissions et bénévoles sur leurs actions et projets durant toute la saison.

<b>DIRECTION GÉNÉRALE</b>	
<b>François TARRETE</b>	

<b>ADMINISTRATION</b>	
<b>Hélène BARTOLINI</b>	Licences, récompenses et administration du pôle espoir GAF de Meaux, salariée référente TMG
<b>François-Régis BRUNO</b>	Responsable du centre Ile-de-France de formation (CIFF)
<b>Alain HABEAU</b>	Suivi des formations, cadre technique régional GAF
<b>Franck LAURENT</b>	Suivi des formations, organigrammes GAM
<b>Philippe LERIN</b>	Assistant administratif, formateur BPJEPS
<b>Carine POYAU</b>	Licences, facturations des prestations compétitives, comptabilité, organigrammes GAF
<b>Davy ROY</b>	Formateur de cadres
<b>Céline ALLAIN</b>	Administration générale -TU/GAc/GPT
<b>Muriel BRUNO</b>	Administration générale des clubs, affiliation, référente AER et TR, et cadre technique régional GR

<b>TECHNIQUE</b>	
<b>Emmanuel DOMINGUES</b>	
<b>Alisée DAL SANTO</b>	

<b>TECHNICO-ADMINISTRATIF</b>	
<b>Lionel MICAEL-BARRIL</b>	Cadre technique régional GAM et entraîneur du pôle espoir de Vélizy

## LES CADRES D'ÉTAT

---

Dans le cadre des conventions d'objectifs signées entre les fédérations sportives et le ministère des sports, l'État place des ressources humaines auprès des fédérations.

Ces ressources humaines sont appelées Conseillers Techniques Sportifs (CTS). Ces cadres d'État sont sous l'autorité hiérarchiques du Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), et sous l'autorité fonctionnelle du Directeur Technique National.

Ces cadres d'État sont placés auprès des fédérations sur des missions nationales ou régionales décrites dans leurs lettres de missions.

En Île de France, 6 CTS couvrent le territoire :

<b>Thomas THIBEDORE</b>	Coordonnateur de l'Équipe Technique Régionale
<b>Kamal ARGAIBI</b>	Responsable du Programme d'Accession au Sport de haut niveau (toutes disciplines)
<b>Marlène PERON</b>	Développement du Sport pour le plus grand nombre + actions de détection GAF + actions de formation
<b>Sébastien RISLER</b>	Responsable des formations en Île de France
<b>Eric BESSON</b>	Coordonnateur et entraîneur du pôle espoir GAF de Meaux
<b>Arnaud MUNOZ</b>	Coordonnateur et entraîneur du pôle espoir GAM d'île de France

# CHARTRE RÉGIONALE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ

## PRÉAMBULE

La Région Île-de-France s'engage à préserver et défendre les valeurs inscrites dans les textes fondateurs de la République que sont la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 et la Constitution du 4 octobre 1958, ainsi que le principe de laïcité garanti par la loi du 9 décembre 1905.

La Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité est l'expression de cet engagement et s'impose à tous ses agents, ses usagers ainsi que les partenaires dont elle soutient financièrement l'action. Elle prend particulièrement sens dans un contexte où la République française subirait des provocations et/ou des atteintes régulières dont le but serait de remettre en cause les valeurs qui la fondent.

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de sexe, d'orientation ou d'identité sexuelle, ou de religion. Elle garantit des droits égaux aux femmes et aux hommes.

La laïcité repose sur trois principes : la liberté de conscience et de culte, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, et l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.

Les valeurs de la République permettent l'exercice de la citoyenneté. Elles impliquent le rejet de toute violence, des discriminations, garantissent l'égalité des femmes et des hommes et reposent sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre. Leur respect impose qu'aucun principe religieux ne leur est supérieur.

Nul ne peut se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour ne pas appliquer les principes et valeurs de la République. Nul ne peut être inquiété pour ses opinions pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public. La liberté de religion ou de conviction rencontre nécessairement les limites liées au respect du pluralisme religieux et à la liberté de ne pas croire, à la protection des droits et des libertés d'autrui, au maintien de l'ordre public, de la paix civile et du vivre ensemble.

Si la loi impose l'exercice du principe de neutralité aux services publics, les usagers du service public comme les acteurs privés ne doivent pas entraver la liberté et le libre-arbitre d'autrui, dans le souci de l'intérêt général.

La Région décide de promouvoir et de faire respecter ces principes dans tous les champs de son intervention, tout en garantissant à toutes et tous la liberté d'adhésion et d'accès aux services, la non-discrimination, la non tolérance des incivilités, le refus des provocations, des violences et des incitations à la haine.

(Extraits)

## LES ORGANISMES SOUTENUS PAR LA RÉGION

### Article 4

Toutes les personnes morales publiques ou privées soutenues par la Région respectent et font respecter les principes et valeurs de la République.

Les organismes appartenant au mouvement d'éducation populaire et de jeunesse et du mouvement sportif s'engagent particulièrement à transmettre ces valeurs au travers de leurs œuvres éducatives, l'action associative ainsi que dans le sport.

À ce titre, ils contribuent à l'égal traitement de tous, sans distinction d'origine, de sexe, d'orientation ou d'identité sexuelle, ou de religion et luttent contre toutes les formes de discriminations.

Ils s'engagent à faire respecter l'égalité entre les femmes et les hommes, refusent toutes les formes de sexisme et de violences faites aux filles, qu'elles

soient mineures ou majeures, et aux femmes, toutes les formes de harcèlement, le port de tenues vestimentaires imposé, le refus de contact ou de relation hiérarchique avec des femmes.

Ils veillent à l'intégrité morale et physique des jeunes et notamment des mineurs (maltraitance psychologique ou physique, violence à caractère sexuel, mise sous emprise psychologique).

Ils protègent leurs adhérents, salariés, bénévoles et usagers contre tout prosélytisme qui constituerait des formes de pressions et les empêcherait d'exercer leur libre arbitre et de faire leurs propres choix.

Ils n'acceptent pas que des individus puissent se prévaloir de leur appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux lois de la République.

Ils ne tolèrent ni les violences ni les incivilités ou tout autre comportement signifiant le rejet et la haine de l'autre, en particulier sur les terrains de sport et dans les tribunes des stades.

## LES USAGERS ET UTILISATEURS DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS RÉGIONAUX

### Article 5

La liberté de conscience s'applique aux administrés et usagers des équipements et services publics régionaux.

Le droit des usagers d'exprimer leurs convictions religieuses, syndicales, politiques, philosophiques s'exerce dans la limite du bon fonctionnement et de la neutralité du service public, du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions ainsi que des impératifs d'ordre public, de sécurité et d'hygiène.

### Article 6

Les usagers des services publics régionaux doivent s'abstenir de toute forme de prosélytisme ainsi que tout comportement de nature à risquer de porter atteinte aux règles d'hygiène, de sécurité ou à troubler l'ordre public.

### Article 7

Les usagers des services publics régionaux ne peuvent se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour ne pas appliquer les principes et valeurs de la République, ni porter atteinte au vivre ensemble.

Ils ne peuvent également récuser un agent public régional ou d'autres usagers du même service public, ni exiger une adaptation du fonctionnement du service public ou d'un équipement public.

## EXTRAITS DES PRINCIPAUX TEXTES FONDATEURS

### Articles 4 et 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 :

« Article 4 : La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi. »

« Article 10 : Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi. »

### Extrait du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 :

« 3. La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. »

### Extrait de l'article 1 de la Constitution du 4 octobre 1958 :

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances (...). »

### Article 1 de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État :

« La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. »

## RAPPEL DES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES RÉGIONAUX

La délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 relative à la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité subordonne l'attribution de subvention régionale au respect et à la promotion de cette charte, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

À cette fin, un exemplaire de la charte signée du représentant légal de l'organisme sollicitant une subvention du conseil régional doit être annexé à sa demande de subvention. Les collectivités territoriales, leurs groupements, les établissements publics et l'État notamment sont exonérés de cette obligation.

La mise en œuvre des dispositions de cette charte figure également dans le compte rendu d'exécution ou, le cas échéant, dans le compte-rendu financier, de l'action soutenue par le financement régional.

Tout manquement avéré au respect des valeurs de la charte conduit au non-versement ou à la restitution de la subvention régionale accordée, dans les conditions précisées par le règlement budgétaire et financier de la Région Île-de-France.

Fait à

le

Signature du représentant légal  
(Cachet, nom et qualité)

L'intégralité de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité est consultable sur le site de la Région Île-de-France. [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

# AFFILIATION

---

## POURQUOI ?

---

Cette appartenance permet de bénéficier des actions de la Fédération, d'échanger avec des personnes unies par la même passion et de profiter des savoir-faire reconnus des experts de la Fédération (sur des sujets comme la formation, la communication, la technique, le juridique, ...)

Des produits de la marque Evolugym pour les pratiques non-compétitives accessibles pour tous avec les programmes Access Gym disponibles gratuitement, et les produits Baby Gym et Santé Gym Senior.

Des **compétitions** de tout niveau, pour tout le monde, avec un accès en finale nationale, interrégionale, régionale ou départementale sur des programmes établis par la Fédération et ses structures déconcentrées.

La relation privilégiée aux Équipes de France et la possibilité de tendre vers le **haut-niveau** à travers un cheminement établi par la Fédération et le Ministère.

La participation à l'organisation d'**événements internationaux** sur le territoire français : étapes de Coupe du monde, Championnats d'Europe, Championnats du monde ou démonstration de haut niveau.

Des informations : abonnement au Gym Mag, à la lettre bimensuelle électronique et un espace dédié sur le site avec l'ensemble des informations nécessaires au bon fonctionnement du club (informations techniques, agenda, formations, ...)

Une assurance spécifique : contrat d'assurance groupe qui couvre les garanties de Responsabilité Civile imposées par la loi. Mais aussi des contrats facultatifs spécifiquement négociés avec notre Assureur Partenaire ALLIANZ.

Des formations ciblées et reconnues par l'Etat : diplômes fédéraux, diplômes d'Etat, certification de qualification professionnelle, ou formation continue. Ces formations s'adressent aux animateurs entraîneurs, aux juges et également aux dirigeants à travers le CAMA annuel.

Des outils pour communiquer et faire reconnaître le savoir-faire des clubs : labels Baby Gym, Santé Gym Senior ou certification qualité. Également, l'utilisation exclusive et reconnue du terme Baby Gym depuis 2011.

Adhérer à la FFG vous autorisera à participer aux réflexions et aux actions de la Fédération et de ses structures déconcentrées ;

Adhérer à la FFG vous permettra de porter et promouvoir des valeurs démocratiques ;

Adhérer à la FFG vous permettra de défendre et promouvoir l'engagement bénévole et professionnel de qualité ;

Adhérer à la FFG vous garantira un enseignement et une pratique de qualité à travers la charte et les valeurs qu'elle véhicule.

Toute association sportive de gymnastique d'Ile-de-France qui demande l'affiliation à la Fédération Française de Gymnastique doit déposer un dossier auprès du CRIFGYM.

# LICENCE

---

La licence fédérale permet :

- D'être assuré et donc protégé en France et à l'étranger
- De participer aux compétitions homologuées par la FFGym et de prétendre aux titres délivrés lors des compétitions
- De participer à la vie fédérale au travers des structures déconcentrées de la FFGym (comités départementaux et régionaux) et des instances nationales.
- De profiter des avantages des partenaires à la FFGYM

Selon le règlement intérieur de la fédération, tous les membres du club (pratiquant, entraîneur, juge, dirigeant...) doivent être licenciés.

# ASSURANCE

---

En s'affiliant à la FFGYM, les clubs bénéficient du contrat d'assurance de groupe souscrit par la Fédération auprès d'Allianz. Il s'agit du contrat n°53.811.646. Ce contrat couvre les garanties Responsabilité Civiles imposées par la loi. Ainsi, l'assuré est garanti, dans la limite des plafonds de garanties, et sous réserve des exclusions prévues au contrat, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui dans l'exercice des activités assurées.

Les activités assurées sont :

- La pratique de la Gymnastique Artistique, la Gymnastique Rythmique, la Gymnastique Acrobatique, la Gymnastique Aérobie, le Trampoline, le Tumbling, la Gymnastique Forme et Loisirs (entraînements et compétitions officielles et amicales) ;
- Les stages et rencontres ;
- Les stages et séjours à vocation sportive ou de loisirs ;
- Les déplacements nécessités par une rencontre, réunion sportive, séance d'entraînement ou compétition ;
- L'organisation de congrès et séminaires ;
- Les activités extra-sportives (bals, fêtes, repas sorties) dans la mesure où elles sont organisées par la FFG, un club affilié, un pôle ou une structure déconcentrée ;
- Les actions de promotion, portes ouvertes, soirées de gala, démonstrations.

Sont exclus :

- Les activités pratiquées dans un but lucratif en dehors des activités habituelles du club ;
- La pratique de tous sports et/ou loisirs aériens et de la spéléologie sous-marine.

*Pour information, les licenciés de la saison précédente, restent assurés dans le cadre de leur pratique jusqu'au 30 novembre de la saison suivante.*

Des dispositions particulières et complémentaires sont mises en place pour les licenciés, ainsi que pour les non-licenciés dans le cadre d'organisation de porte-ouverte ou d'animation par exemple. Vous pouvez consulter ces dispositions et les conditions générales en les téléchargeant sur le site de la fédération : à la rubrique « mon espace » puis « mon assurance » une fois que vous êtes connecté à votre compte « club ».

**NOUVEAUTÉ 2019-2020 : La notice d'information sera dématérialisée.**

**Soucieuse d'alléger la charge des clubs et de poursuivre sa démarche de développement durable, la Fédération a décidé, pour la saison 2019/2020, de dématérialiser la notice d'information assurance.**

**Le processus est désormais le suivant :**

1. Lors de son inscription ou de sa réinscription au club, le licencié communique son adresse mail (pour les mineurs, celui du responsable légal).
2. Le club transmet au comité régional un décompte comprenant les licences à valider.
3. Le licencié reçoit un mail de la Fédération lui indiquant que sa licence est validée. La notice d'information assurance est jointe à ce mail.

Le licencié peut alors imprimer le bulletin correspondant aux options qu'il souhaite souscrire (option 1 ou 2 atteinte corporelle, indemnités journalières, garantie accident de la vie) et l'envoyer, avec son règlement, au Cabinet d'assurance Gomis-Garrigues.

S'il ne souhaite pas souscrire de garanties optionnelles, la procédure s'arrête là.

En effet, l'envoi de la notice par la Fédération remplace la procédure actuelle de signature du bulletin n°2, remis au club et conservé par ce dernier.

4. En revanche, si le licencié ne souhaite pas communiquer son adresse mail ou préfère disposer d'une notice en version papier, le club lui imprime (notice téléchargeable ci-dessous). Le licencié devra alors, comme la procédure existante à ce jour, compléter le bulletin n°2 et le remettre à son club (à charge pour ce dernier de le conserver pendant 10 ans).

**La pleine réussite de cette opération réside dans la collecte d'une adresse mail valide pour chaque licencié. Elle permettra de garantir une bonne information du licencié sur les garanties d'assurance.**

**Plus d'informations :** Mon Compte FFGym – Mon espace – Mon assurance

**MONCOMPTE** | Fédération Française de Gymnastique

Bienvenue, **celine-allain**  
Céline ALLAIN

MON ESPACE | HAUT NIVEAU | COMPÉTITION | EVOLUGYM | EMPLOI/FORMATION

Mon Compte FFGym | Mon espace | Mon assurance

### L'ASSURANCE

CLUBS | LICENCIÉS | SALARIÉS FFGYM | MÉDECINS ET KINÉSITHÉRAPEUTES

PRATIQUANTS OCCASIONNELS

### POUR LES CLUBS

Pratiquer en toute sécurité la Gymnastique, c'est également s'assurer de la meilleure façon. Vous trouverez ci-dessous toutes les informations relatives à l'assurance dans le cadre de votre affiliation à la Fédération Française de Gymnastique.

[LA RESPONSABILITE CIVILE](#)

## MUTATION

On entend par mutation le changement de club entre deux saisons ou à l'intérieur d'une même saison. Ces changements doivent obéir à des règles, recensées sur le site de la fédération : [www.ffgym.fr](http://www.ffgym.fr) à la rubrique « mon espace » puis « je procède à une mutation ».

TOUS les gymnastes qui souhaitent changer de club doivent être à jour de cotisation dans le club qu'ils désirent quitter. Afin de nous permettre d'identifier les gymnastes qui ne seraient pas à jour au sein de vos clubs, et ainsi de simplifier les validations de licence, nous vous demandons d'indiquer les noms, prénoms et numéros de licence de ces gymnastes sur le document joint à votre dossier d'affiliation.

La période de mutation court du 1er juin au 1er octobre.

La mutation est possible à condition que la personne désirant muter soit à jour de cotisation avec le club quitté. Il ne revient cependant pas au Comité Régional de gérer les recouvrements. Celui-ci ne bloquera la mutation que sur notification nominative des clubs quittés, lors de l'affiliation (voir page intitulée « AUTORISATION DE MUTATION AVEC RESTRICTION » dans dossier d'affiliation).

La procédure administrative de mutation est supprimée pour les licenciés n'ayant participé à aucune compétition ou ayant uniquement participé à une ou plusieurs compétitions relevant au plus du niveau de pratique fédéral au cours des 12 derniers mois précédant la demande de mutation.

Pour toute autre licence, il faut procéder à la mutation.

Lorsqu'un gymnaste est muté, son nouveau numéro de licence devient son identifiant utilisateur sur son espace licencié.

Le changement de login est effectué à la validation de décompte (clôture) par le comité régional si la demande de licence a bien été sélectionnée par celui-ci.

## CERTIFICATS MÉDICAUX

L'obtention d'une licence d'une fédération sportive est subordonnée à la présentation d'un certificat médical.

Ce certificat médical permet **d'établir l'absence de contre-indication** à la pratique du sport et mentionne, s'il y a lieu, la ou les disciplines dont la pratique est contre-indiquée. Il peut ne porter que sur une discipline ou un ensemble de disciplines connexes.

Si la licence sollicitée ouvre droit à la participation à des compétitions le certificat médical doit mentionner spécifiquement l'absence de contre-indication de la pratique du sport ou de la discipline concernée **en compétition**.

Toute personne qui adhère pour la première fois à une association FFGYM doit présenter un certificat médical pour être en droit d'être licencié au sein de la fédération.

### VOUS DEVEZ SAISIR LA DATE DU CM DANS LA FICHE DU LICENCIÉ.

Administration	Entités	Clubs	Licences	Qualité	Formations	Éditions
▶ MARTINOT Jean						
Saison 2017						
Numéro licence :		23092.238.01035		Saison dernière licence :		2017
Numéro de décompte :		20166604		Date première licence :		
Date de demande :		10/10/2015		Date délivrance certificat médical : <input type="text"/> + d'informations ici		

**ATTENTION : la date de délivrance du certificat médical doit être renseignée pour permettre l'engagement des gymnastes « performance » dans EngaGym**

**Lors du renouvellement d'une licence, la date de délivrance du certificat médical est recopiée sur la nouvelle licence. Attention à la mettre à jour pour les gymnastes des filières Performance et Elite**

Ci-dessous, les différents cas de figure que vous pouvez rencontrer :

### **1. Nouveau licencié dans votre club :**

Un certificat médical datant de moins d'un an est obligatoire pour la prise de la licence.

- Si pratique de **loisir** :
  - Certificat de pratique sportive du médecin habituel
  - Absence de contre-indication à la pratique du sport (en général) ou d'une discipline en particulier.
- Si pratique en **compétition** en filière fédérale ou performance :
  - Certificat de pratique sportive du médecin habituel
  - Absence de contre-indication à la pratique du sport (en général) ou d'une discipline en particulier
  - Mention « en compétition »

### **Renouvellement licencié dans votre club**

- Si pratique de **loisir** ou en **compétition en Filière Fédérale** :

Le certificat médical est valable 3 ans. Pour la prise de licence il faut :

- Questionnaire médical (Extranet FFG, rubrique « médical »)
- Attestation FFG (Extranet FFG, rubrique « médical »)

*Note : si le pratiquant licencié la saison précédente change de club, il doit fournir à son nouveau club la copie du certificat médical donné précédemment au club quitté.*

- Si pratique en **compétition en Filière Performance** :

Un certificat médical annuel est obligatoire. Celui-ci doit comprendre :

- Certificat de pratique sportive du médecin habituel
- Absence de contre-indication à la pratique du sport (en général) ou d'une discipline en particulier
- Mention « en compétition »
- Si pratique en **compétition en filière Elite** :

Un certificat médical annuel est obligatoire. Celui-ci doit comprendre :

- Certificat de pratique sportive d'un médecin du sport
- Dossier médical



Les licenciés possèdent un espace dédié sur le site de la FFGym.

Dans cette espace les licenciés peuvent avoir toutes les informations sur les demandes de mutation, l'assurance, ils peuvent également modifier la photo de leur licence.

**ESPACE LICENCIÉ** | HAUT NIVEAU | COMPÉTITION | EVOLUGYM | FORMATION

Espace Licencié FFGym > Espace Licencié > Ma licence

**GÉRER MA LICENCE**

DEMANDER UNE MUTATION

MA PHOTO

**LES AVANTAGES DE LA LICENCE**

PARTENARIATS ET AVANTAGES

L'ASSURANCE

# GESTION

---

## PROJET SPORTIF FÉDÉRAL

---

Le Projet Sportif Fédéral (demande de subvention) qui remplace le CNDS ; Les clubs qui respectent les obligations fédérales liées à l'affiliation (les statuts et règlements fédéraux, licencier tous ses adhérents...);

Pour information, pour la saison 2018/2019 les clubs peuvent déposer leur **demande de subvention** via l'outil «Le Compte Asso».

**La date limite** de dépôt des demandes est fixée au **03 juillet 2019 à 12h**.

Cinq types de projets sont éligibles à une subvention territoriale de l'ANS en 2019 :

- Créer une nouvelle activité au sein de l'association (GAF, GAM, GR, TR, TU, GAC, AER, TeamGym, Baby Gym, Gym Santé, FreeStyle Gym)
- Développer l'utilisation du programme Access Gym dans le club
- Valoriser les clubs formateurs
- Créer le centre d'entraînement du club Top12
- Promouvoir la pratique gymnique « hors les murs » du club

Chaque club peut formuler jusqu'à trois projets dans sa demande de subvention. Attention, le montant total demandé doit être au minimum de 1 500 € ou 1 000 € pour une structure située en ZRR.

Plus d'informations sur notre site internet [www.crifgym.com](http://www.crifgym.com)

# QUALICLUB

---

Inscrite dans le projet fédéral, la rénovation de la démarche qualité verra le jour sous sa nouvelle forme dès novembre sous le nom « Opération QualiClub ».

L'engagement dans l'opération permettra aux clubs de bénéficier de quatre niveaux de reconnaissance de qualité et d'appartenance FFGym.



Affiliation Annuelle

Valables 4 ans

(Les labels Babygym et Santé sont accessibles dès la reconnaissance Argent)

L'opération QualiClub se veut être identifiée comme un outil majeur au service du club pour se structurer, se développer, se valoriser et afficher son appartenance fédérale.

Les clubs affiliés FFGym pourront s'inscrire librement dans l'opération QualiClub à travers la plateforme digitale et bénéficier ainsi d'un accompagnement de proximité via les comités départementaux, les comités régionaux, les référents régionaux et les accompagnateurs QualiClub.

La plateforme QualiClub offrira bon nombre de documents pédagogiques et fiches pratiques facilement accessibles.

Tous les clubs FFGym adhérents à l'opération y trouveront l'opportunité de développement de la qualité, de leurs activités et d'une organisation efficace de la structure.

## EN QUOI CONSISTE QUALICLUB ?

---

Une démarche d'autoévaluation sur 4 engagements via la plateforme QualiClub :

- Appartenance à la FFGym.
- Vitalité associative.
- Accès aux pratiques gymniques.
- Rayonnement et accompagnement.

Des critères incontournables cumulatifs à chaque niveau :

- Bronze : 25
- Argent : 17
- Or : 16

En fonction du score obtenu, le club bénéficie d'une reconnaissance :

- Club affilié Bronze 25 pts
- Club affilié Argent 60 pts minimum accès aux labels
- Club affilié Or 80 pts minimum

## QUELLES SONT LES 4 ÉTAPES DE L'AUTOÉVALUATION ?

---

1. Connexion : sur la plateforme QualiClub de MONCLUB du site ffgym.fr
2. Autoévaluation : Le club répond aux questions relatives aux 4 engagements.
3. Documentation : Certaines questions nécessitent de télécharger des documents justificatifs, des outils fédéraux sont à disposition
4. Évaluation : À la fin de l'autoévaluation, le club connaît son score, ses pistes de progrès ainsi que la reconnaissance qui peut lui être accordée.

## LA PROCÉDURE POUR LES CLUBS

---

1. Compléter l'autoévaluation
2. Enregistrer et soumettre l'autoévaluation
3. Importer les documents demandés

## LA PLATEFORME QUALICLUB 7

---

1. Elle offrira un accès personnalisé et sécurisé 24/7 aux Clubs, aux CD, aux CR, à la CNL et accompagnateurs.
2. Elle permettra à chacun de visualiser les actions à effectuer en fonction de son profil

Elle permettra le traitement des demandes de reconnaissance et label des clubs

La Fédération Française de Gymnastique a conclu deux protocoles avec la SACEM :

L'un concerne l'utilisation de la musique lors de l'organisation de manifestations gymniques. Pour ce cas, le protocole mis en place permet aux organisateurs d'obtenir une réduction pour le calcul de la redevance.

À noter que pour bénéficier de cette réduction, il convient à l'organisateur de déclarer la manifestation auprès de la délégation régionale SACEM dont il dépend **15 jours avant, et de respecter l'ensemble des conditions énoncées dans le protocole que vous trouverez en vous rendant sur le site [www.ffgym.com](http://www.ffgym.com)** à la rubrique « mon espace » puis « SACEM ».

L'autre concerne l'utilisation de la musique lors des entraînements. Pour ce dernier, la redevance est calculée forfaitairement par licencié et réglée à la SACEM par l'intermédiaire des comités régionaux. Cela concerne la ligne « SACEM » qui figure sur votre facture d'affiliation.

# PRESCRI'FORME : ACTIVITÉ SUR ORDONNANCE



L'article 144 de la Loi de modernisation de notre système de santé donne la possibilité au médecin traitant de prescrire de l'activité physique adaptée à ses patients en affection de longue durée (ALD) au regard des effets bénéfiques, scientifiquement reconnus, de l'activité physique sur l'état de santé.

L'Agence régionale de santé Ile-de-France et la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ont conjointement élaboré le Projet Régional Sport Santé Bien-Etre. Validé par le Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé le 27 septembre 2017. Ce projet inclut la mise en œuvre du dispositif « **Prescri'Forme : l'activité physique sur ordonnance en Ile-de-France** ».

Le dispositif Prescri'Forme présente **trois particularités franciliennes** par rapport au cadre législatif :

La possibilité de prescription est étendue aux médecins de toute spécialité, libéraux et hospitaliers ;

Au-delà des ALD, le dispositif englobe l'obésité et l'hypertension artérielle ;

Une plate-forme téléphonique départementale, au sein de chaque centre de référence-ressources agréé Prescri'Forme, vient en appui aux médecins notamment dans l'aide à la prescription de l'activité physique adaptée.

Parallèlement, des structures (clubs sportifs, associations), dispensant une offre d'activité physique adaptée sécurisée en termes de règles et de recommandations, ont été certifiées Prescri'Forme. Toutes ces structures, agréées, certifiées sont recensées sur le site [www.lasanteparlesport.fr](http://www.lasanteparlesport.fr)



La SANTÉ PAR LE SPORT



# FORMATION

---

## PRÉSENTATION

---

Le Centre Ile-de-France de Formation (CIFI) du CRIFGYM, créé en 2000, a pour but de répondre aux besoins en formation émanant des associations gymnastiques d'IDF. Il organise des formations fédérales et professionnelles.

Le CIFI possède un agrément de la DIRECCTE ainsi qu'un référencement DATADOCK, ce qui permet aux associations de bénéficier de prise en charge pour la formation de leurs salariés et d'être assuré de la qualité des formations professionnelles dispensées.

Le centre est également habilité par la Direction Régionale pour organiser le BPJEPS des activités gymniques.

La FFGYM déléguant aux comités régionaux le soin d'organiser les formations fédérales, le CIFI met en place les formations fédérales d'encadrants et de juges.

Les formations proposées par le CIFI sont recensées dans la brochure des formations (toutes disciplines) disponible sur le site du CRIFGYM à la rubrique téléchargement.

## INSCRIPTION

---

- **Formations animateur, juge, recyclage, formations continues :**

Toutes les inscriptions se font en ligne, via le site régional, en cliquant sur < Se Former < S'inscrire en formation.

À l'issue de votre inscription, une facture correspondant aux droits de formation indiqués sur la brochure vous est envoyée.

- **Formation BPJEPS :**

Les inscriptions pour le BPJEPS sont ouvertes chaque année durant les mois d'avril et mai pour une rentrée en septembre. Le dossier de candidature est mis en ligne sur le site du CRIFGYM. La formation se déroule en alternance et dure 10 mois (de septembre à juin).

Vous trouverez le détail de ces formations dans la brochure régionale, [en cliquant ici](#).

## FINANCEMENT – AFDAS

---

Toutes nos formations professionnelles sont finançables par l'OPCO nommée AFDAS, plus de renseignements sur les modalités sur le site : <https://www.afdas.com/>

# COMPÉTITION

---

## ORGANISATION

---

À chaque fin de saison un appel aux candidatures est diffusé sur le site internet du CRIFGYM et par emails aux clubs, pour l'organisation des compétitions régionales de la saison à venir.

Une fois les candidatures des clubs portées à la connaissance des commissions techniques, celles-ci délibèrent et organisent le calendrier régional sportif à venir.

Ce calendrier est ensuite soumis à validation auprès du comité directeur du CRIFGYM.

Si vous souhaitez organiser une compétition, vous trouverez toutes les informations nécessaires pour se faire dans le cahier des charges des compétitions régionales CRIFGYM disponible sur le site internet à la rubrique « téléchargement », [en cliquant ici](#).

## PRÉSENTATION

---

Les compétitions inter départementales / régionales et interrégionales sont organisées conjointement par le club qui s'est porté candidat, la commission technique de la discipline concernée et le comité régional.

En fonction de la discipline et du mode d'organisation choisi, les tâches de chacune des parties et les processus de diffusion de l'information diffèrent. Pour obtenir des informations plus précises, vous pouvez consulter le plan d'action de la discipline en question ainsi que le cahier des charges des compétitions régionales.

Pour chaque discipline, le calendrier des compétitions régionales se trouve dans les plans d'action.

Les programmes de compétitions se trouvent dans les brochures techniques nationales pour les filières performance et élite. Pour la filière fédérale, il faut consulter à la fois la brochure technique nationale et le plan d'action.

Après chaque compétition, les résultats sont systématiquement publiés sur le site du CRIFGYM.

## ENGAGEMENT

---

Les engagements en compétitions se font exclusivement informatiquement, via l'interface « ENGAGYM » sur le site FFGYM.

Les dates d'ouverture des engagements figurent sur les plans d'action par discipline ou sur les circulaires de compétition. Il en va de même pour les dates de forclusion.

Il existe deux types d'engagements :

- Les engagements prévisionnels : ceux-ci consistent à donner les quantités prévisionnelles d'engagement que vous comptez faire, catégorie par catégorie, sur ou plusieurs compétitions précises. Ces chiffres permettent aux organisateurs de préparer la compétition, mais ils ne sont pas définitifs et peuvent être modifiés sans conséquence au moment des engagements nominatifs.

- Les engagements nominatifs : engager nominativement signifie engager un gymnaste, dans une catégorie, pour une compétition. Pour cela, il est impératif que la licence du gymnaste soit validée, et que dessus figure :
  - Sa date de naissance
  - La discipline de compétition pratiquée
  - La date d'émission du certificat médical

Dans le cas où l'une de ces mentions manqueraient ou seraient erronées, l'engagement en compétition serait informatiquement impossible.

À noter qu'en GAF, GAM, GR, AER et TEAMGYM, il existe des engagements nominatifs qui se font automatiquement lorsqu'il s'agit d'une compétition régionale sur qualification. Dans ce cas précis, vous pouvez consulter les engagements, les modifier ou déclarer des forfaits, de la même manière et selon les mêmes conditions que si vous aviez procédé vous-mêmes aux engagements.

## DÉCLARER DES FORFAITS :

Les déclarations se font via « Engagym ». Vous pouvez consulter la fiche pratique dédiée à cet item si vous souhaitez savoir comment réaliser cette action.

Jusqu'à 10 jours avant la compétition, vous pouvez déclarer le forfait, et dans ce cas pas de droit d'engagement à régler et pas d'amende.

Passé ce délai en revanche :

- Dans le cas où vous disposez d'un certificat médical pour le/la gymnaste forfait : vous n'êtes soumis à aucune amende mais les droits d'engagements restent dus.
- Dans le cas où vous ne disposez pas de certificat médical pour le/la gymnaste forfait : une amende est appliquée et les engagements sont dus.

## MODIFICATION D'ÉQUIPE/ENSEMBLE :

Pour connaître les modalités de modification d'équipes, vous devez vous référer aux brochures techniques nationales et aux plans d'actions par disciplines.

## ASSOCIER UNE MUSIQUE :

Pour savoir comment ajouter une musique sur DJGYM, consulter la fiche pratique en fin de guide.

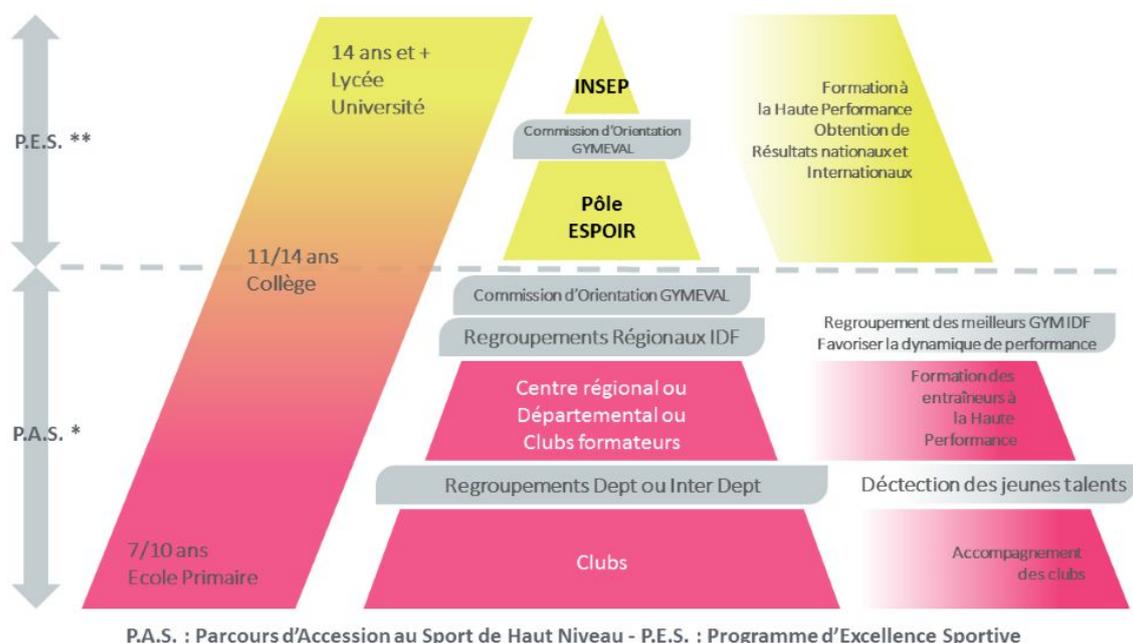
# DÉTECTION ET HAUT-NIVEAU

## PRÉSENTATION

Le programme d'Accession au Sport de Haut Niveau (PAS) en Ile-de-France a pour objectif de rendre lisible la filière d'accès au haut niveau mise en place par la Direction Technique Nationale de la FFGYM pour les disciplines olympiques.

Ce système se base sur le suivi et l'évaluation des gymnastes identifiés en fonction de leurs potentiels et de leurs performances, mais aussi sur l'optimisation et l'accompagnement des entraîneurs dans leur formation initiale.

Ce dispositif favorise également la relation entre les clubs formateurs et le système Haut Niveau dans le cadre d'actions concrètes telles que les regroupements et les stages en étroite collaboration avec nos structures fédérales Pôle Espoir/Pôle France.



## ORGANISATION

Pour chaque discipline olympique, un référent « secteur jeunesse » organise, en collaboration avec le référent PAS d'Ile-de-France, des actions de détection et d'accompagnement de gymnastes.

Ces actions, prenant principalement la forme de regroupements départementaux, interdépartementaux, régionaux et/ou permanents, et de stages organisés en Ile-de-France ou délocalisés, sont présentées dans les plans d'action des disciplines.

Les référents jeunesse pour la saison 2018/2019 :

- GAF : Alisée DAL SANTO
- GAM : Kamal ARGAIBI
- GR : Laetitia SAUZEDE
- TR : Marlène CONTE

Des actions du même type sont également organisées dans les disciplines non olympiques, à des fins de performance, de haut-niveau et/ou de développement.

Les référents de ces actions pour la saison 2018/2019 :

- GAc : Angélique VOYARD
- TEAMGYM : Sara HENOCQUE
- AER : Matteo GUERRINI
- TU : Eric DOUSSINAULT, Anthony VLASIC, René EBAMI

## ACTIONS ET INSCRIPTIONS

---

### Informations :

Toutes les actions, dates et lieux sont recensés dans les plans d'action des disciplines.

Les actions sont payantes, à hauteur de 2€/heure pour les regroupements, 45€/jour pour les stages avec hébergement et soumis à cotisation pour les regroupements hebdomadaires permanents en GR : 260€ pour un entraînement/semaine, 380€ pour deux entraînements par semaine.

Pour les actions ouvertes à tous, une information générale pour inscription est envoyée au correspondant et au référent technique du club (renseignés dans le dossier d'affiliation).

Pour les actions sur sélection, une convocation est adressée au correspondant et au référent technique du club, ainsi qu'au gymnaste ou à sa famille via l'adresse email renseignée sur la licence du gymnaste.

### Inscriptions :

Toutes les inscriptions se font via le site du CRIFGYM à la rubrique de la discipline concernée.

*Par exemple : « GAc » puis « Stages et regroupements » puis « inscription ».*

### Règlements :

Le règlement s'effectue auprès du CRIFGYM, à réception de facture par :

- Virement : IBAN : FR76 1027 8062 1400 0201 1450 175 - BIC : CMCIFR2A)
- Carte Bleue : sur le site du CRIFGYM [www.crif-ffgym.com](http://www.crif-ffgym.com)
- Chèque (à l'ordre du CRIFGYM - 21 avenue Pierre CURIE, 78210 St Cyr-l'Ecole)

Pour tous paiements, nous vous demandons de bien préciser dans les libellés ou au dos du chèque : le numéro de facture, le nom du gymnaste concerné et l'action en question.

# LES STRUCTURES HAUT-NIVEAU EN IDF

	<p><b>PÔLE ESPOIR GAF</b></p> <p>Présidente : Malika MESRAR Coordonnateur : Eric BESSON Site d'entraînement : Gymnase Condorcet, 1 Allée Condorcet, 77100 Meaux</p>
	<p><b>PÔLE ESPOIR GAM</b></p> <p>Président : Luc FORTIER Coordonnateur : Arnaud MUNOZ Sites d'entraînement : Gymnase Wagner, Avenue Robert Wagner, 78140 Vélizy Gymnase Emilie Le Penne, Place Jules Hunebelle, 92140 Clamart</p>
	<p><b>PÔLE ESPOIR GR</b></p> <p>Président : Mariette CAPELLE Coordonnateur : Julie DUBOC Sites d'entraînement : Centre Sportif Jean Louis Moulin, rue Montespan, 91000 Evry</p>
	<p><b>PÔLE ESPOIR TR</b></p> <p>Président : Claude BERTHELOT Coordonnateur : Claude BERTHELOT Sites d'entraînement : Gymnase Max Boy, rue Pasteur, 92270 Bois-Colombes</p>

# FICHE PRATIQUE 1 : S’AFFILIER

## 1ÈRE ETAPE : DOSSIER D’AFFILIATION CRIFGYM

Des documents sont à compléter : ils sont envoyés par courriel.

1. Complétez le document envoyé par le CRIFGYM (fichier Word)
2. Renvoyez ce dossier par courriel ou voie postale, à votre convenance à :

@ : [muriel-tripotin@crif-ffgym.fr](mailto:muriel-tripotin@crif-ffgym.fr) ou ✉ : 21 avenue Pierre CURIE, 78210 – SAINT CYR L’ECOLE

3. La demande d’affiliation de l’association doit être accompagnée :
  - a. de l’**extrait du journal Officiel contenant la déclaration définie par l’article 5 de la loi 1901,**
  - b. de la **copie des statuts et du règlement intérieur de l’association.**
4. Accompagnez votre dossier du règlement. Celui-ci est effectué soit par chèque, par virement ou par carte bancaire via le site du CRIFGYM : [www.crif-ffgym.com](http://www.crif-ffgym.com)

(ATTENTION : précisez votre nom de club et le motif « Nouvelle affiliation » dans le libellé de l’ordre de virement ou du paiement carte bleue)

Coordonnées bancaires du CRIFGYM : Crédit Mutuel	
IBAN (International Bank Account number)	BIC (Bak Identification Code)
FR76 1027 8062 1400 0201 1450 175	CMCIFR2A

*Le club est tenu d’aviser le comité régional de toutes modifications éventuelles des informations apportées lors de leur admission.*

## 2ÈME ETAPE : VALIDATION ET CRÉATION DE VOTRE COMPTE

A réception de votre dossier par notre comité, il vous sera attribué un numéro de club à 8 chiffres, dont voici la composition :

1. Numéro du Comité Régional dont vous faites partie (11)
2. Code de votre département (075, 077, 078, 091, 092, 093, 094, 095)
3. Numéro de votre club au sein de votre département, attribué par le Comité Régional (composé de 3 chiffres).

Numéro de club :

1	1	0	D	D	.	X	X	X
---	---	---	---	---	---	---	---	---

*Ce numéro sera votre référence pour toute correspondance avec une structure FFGym*

Vous recevrez également à l’adresse mail du correspondant le login et le mot de passe nécessaire à l’accès « Extranet » du site de la fédération Française de Gymnastique. Cet accès est nécessaire pour la prise de licences.

## FICHE PRATIQUE 2 : PRISE DE LICENCES

### L'utilisation en est très simple

**Vous n'avez aucun logiciel à installer.** Vous devez simplement posséder une **liaison Internet**. La saisie peut s'effectuer de n'importe quel poste, rien n'est sauvegardé sur l'ordinateur utilisé.

La formation (si besoin) est gratuite et peut se réaliser par téléphone ou sur rendez-vous au siège de notre comité auprès de notre personnel 01 72 67 40 00.

Vous pouvez utiliser le logiciel pour gérer vos adhérents (possibilité d'extraction d'un fichier sous format Excel)

Connectez-vous à Internet et tapez l'adresse suivante : [www.ffgym.com](http://www.ffgym.com)

Cliquez sur « CONNEXION » (en haut à gauche) : un invite vous demandera de taper votre login puis votre mot de passe. Ces derniers vous seront envoyés automatiquement lors de la validation de votre affiliation.

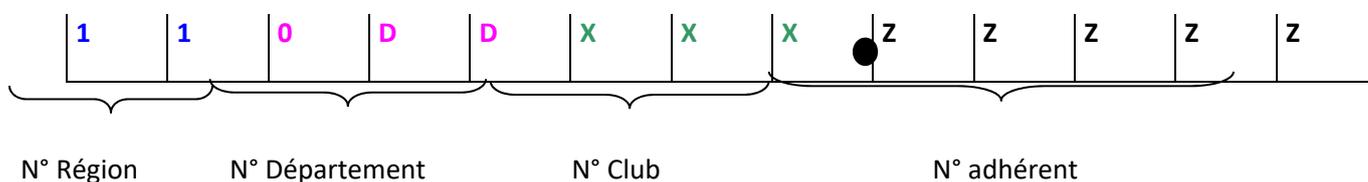
Cliquez sur le pavé tout en haut « **FFGYM LICENCE** »

Allez dans le menu « Licences », puis « Demander 2019 »

Cliquez sur l'icône « Créer ».

Chaque adhérent de votre association se verra attribuer un numéro de licence personnel. L'attribution de ce numéro est informatisée et automatique.

#### Numéro de licence d'un adhérent :



## POUR RENOUVELER UNE LICENCE :

Il suffit d'aller dans le menu « Licences », puis « Demander 2019 »

Pour retrouver les adhérents plus anciens, il suffit de changer la saison « A partir de la saison », vous pouvez aussi laisser la case vide.

Cliquez sur la loupe si vous souhaitez vérifier ou mettre à jour les informations de l'adhérent.

Cliquez ensuite sur la ou les case(s) à cocher en bout de ligne et validez en cliquant sur « Enregistrer »

The screenshot shows the 'FFGYMLICENCE' web application interface. At the top, there are navigation tabs: 'Administration', 'Entités', 'Clubs', 'Licences', 'Qualité', 'Formations', and 'Editions'. Below the navigation, the user's current session information is displayed: 'Mon Compte FFGym', 'Mon espace', and 'FFGYM Licence'. The main content area is titled 'FFGYMLICENCE' and contains a summary of the user's affiliation: 'N° d'affiliation : 11077.174', 'Club : IMAGYMS - BUSSY', 'Ville : BUSSY SAINT GEORGES', 'N° de décompte en cours : 201918146', 'Nb licences : 0', and 'Montant : -0.00'. There are also financial details: 'Licence fédérale : 22.00 €' and 'Assurance fédérale : 3.56 €'. A section for 'Critères de sélection' allows filtering by 'Nom', 'Spécialité' (set to 'Toutes'), 'Cotisation régionale' (set to 'Tous'), and 'A partir de la saison' (set to '2018'). A 'Filtrer' button is present. Below this is a table of 'Résultats de la sélection' with columns: 'N° reg.', 'Nom', 'Prénom', 'Date nais.', 'Spécialité', 'Etat licence', 'Cotisation régionale', and 'Cotisation départementale'. The table lists several members, including AGRICOL-MOKA, AL SATI, ANTON -GENDRAUD, ANTONY-LAHITTE, ARAUJO CUNHA, ARAUJO DA SOLEDADE, AUDEBERT, AUMIS, and BADOU. At the bottom of the interface, there are three buttons: 'Retour', 'ENREGISTRER', and 'Créer'. A blue arrow points to the 'ENREGISTRER' button.

## NOTES SUR LA PRISE DES LICENCES

- Ne pas valider les licences une par une. Un décompte peut contenir autant de licences que vous le désirez. Le plafond de 100 licences n'existe plus.
- Lors de la saisie des licences, les caractères spéciaux peuvent engendrer certains problèmes lors du traitement informatique fédéral. Merci d'éviter les apostrophes (à remplacer par un espace), les accents, et cédilles composant les noms de famille.
- N'oubliez pas de basculer les licences GPT « Petite Enfance » dans la discipline pratiquée une fois que le gymnaste n'est plus attaché à la Petite Enfance.
- Lorsque vous choisissez une licence GPT, veillez à sélectionner également la spécificité : Babygym, Santé Gym Senior, FreeStyleGym, etc...

## DÉMATÉRIALISATION DE LA LICENCE

---

La Fédération entre dans le processus de dématérialisation de la licence. Il s'agit à présent de répondre aux exigences des contrôles, stipulés dans les règlements techniques :

### EXTRAIT DU RÈGLEMENT TECHNIQUE :

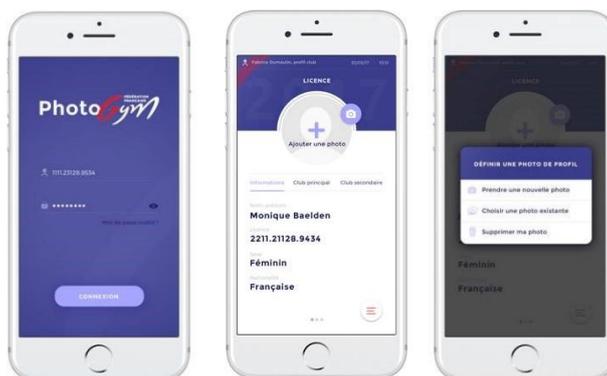
---

- Chapitre « Règlements généraux »
  - Paragraphe « Participation aux compétitions »
    - Alinéa « Contrôle des Licences »
      - Du niveau départemental au niveau national, le **contrôle des licences** est **obligatoire**. Il est assuré par le gestionnaire de compétition.
      - Les clubs ou les participants (gymnastes, entraîneurs et juges) doivent donc **présenter** leur **attestation de licence** ou leur **e-licence** pour toutes les compétitions. Le support présenté doit **comporter la photo du licencié**.

### PHOTO SUR LICENCE :

---

L'application **PhotoGym (Smartphone)** permet l'insertion de la photo de chaque licencié et une présentation globale des licences d'un club lors des compétitions :



Pour les compétitions, il faut impérativement que les licences comprennent les photos des licenciés. Pour cela, rendez-vous sur le site de la fédération : [www.ffgym.com](http://www.ffgym.com). Une fois votre compte connecté, vous pouvez cliquer sur « Photogym » situé tout en haut du site. Vous y trouverez les liens vous permettant de télécharger l'application.

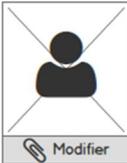
Deux types de profil pourront se connecter sur l'application :

- Le licencié :

Il a accès, via l'application, à sa e-licence. Il peut également ajouter / modifier la photo de sa licence.

A Web Page

← → ↻ http://



Modifier

► **Nom Prénom** (Identifiant de connexion au portail : 09059.187.01278)

Numéro de licence : 09059.187.01278

Numéro de décompte : 20163984

Saison dernière licence : 2017

Date première licence : 09/06/2012

Saison 2017

Date de demande : 09/06/2016

Type cotisation régionale : Lorem Ipsum

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Date délivrance certificat médical :  [+ d'information ici](#)

Type cotisation départementale : Lorem Ipsum

Nom de jeune fille :

Sexe :

Age (saison sportive) : 13

Code commune : 76429

Code postal :

Ville :

- Le club

Le club a accès à toutes les e-licences de ses licenciés via PhotoGym. Il peut lui aussi ajouter une photo de ses licenciés directement via l'application, notamment en vue des compétitions.

*Info + :* Le prérequis pour ce profil "club" est d'avoir un compte club. Celui-ci est fourni par le club avec ses identifiants propres (compte administration).

Attention, avant chaque compétition, le club doit :

- S'assurer que les e-licences des gymnastes concernés par la compétition contiennent la photo (facile avec PhotoGym)
- Télécharger le PDF des e-licences sur EngaGym. Ce PDF peut être présenté sous tout support numérique lors du contrôle ou imprimé selon vos convenances.

*Le téléchargement n'est possible qu'après la date de forclusion de l'engagement de la compétition.*

Le club a, par ailleurs, la possibilité d'éditer une attestation de e-licence sur la fiche licence disponible sur l'outil FFGymLicence.

# FICHE PRATIQUE 3 : DEMANDE DE MUTATIONS

Les formulaires papier sont à télécharger sur le site de la FFGym :

Rubrique Mon Compte FFGym – Mon espace – Mon affiliation et mes licences – Je procède à une mutation

**DOCUMENTS UTILES**

pdf	10/07/2019	Procédure de mutation 2019-2020	TÉLÉCHARGER
pdf	24/06/2019	Articles 32 à 35	TÉLÉCHARGER
pdf	04/07/2019	RANKING 2019 - AER_GAC_GAF_GAM_GR_TR_TU	TÉLÉCHARGER
pdf	24/06/2019	Compétiteurs Performance 2019	TÉLÉCHARGER
doc	26/06/2019	Formulaire 1	TÉLÉCHARGER
doc	26/06/2019	Formulaire 2	TÉLÉCHARGER

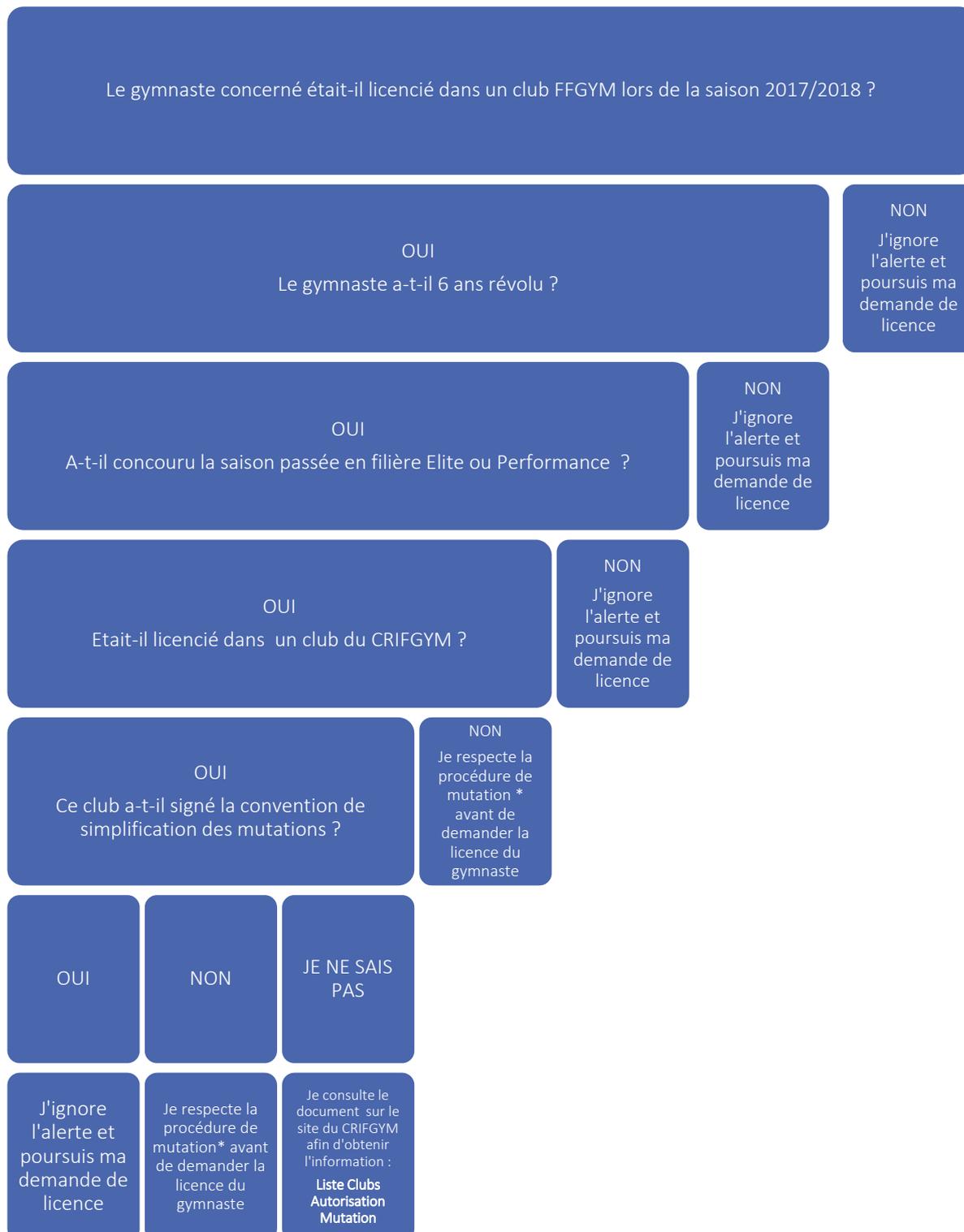
Pour les Gymnastes non classés :

- Le formulaire n°1 est à renseigner et à adresser - en recommandé avec A/R - par le gymnaste au président du club qu'il désire quitter. Si le gymnaste n'est pas majeur, c'est à son représentant légal de renseigner et adresser au président du club quitté le formulaire n°1 bis.
- Le formulaire n°3 est à renseigner et à adresser – en recommandé avec A/R – par le club d'accueil au comité régional d'accueil ainsi qu'au comité régional quitté.

## LA PROCÉDURE EN 5 QUESTIONS :

La procédure de mutation suivante concerne les gymnastes non classés sur les listes de haut-niveau.

Lors d'une demande de licence pour un gymnaste, je reçois sur l'interface une alerte m'informant de l'existence d'une autre licence pour ce même gymnaste et m'invitant à me rapprocher de mon comité régional. Je me renseigne auprès du gymnaste ou des différents acteurs de mon club :



# FICHE PRATIQUE 4 : ENGAGER DES GYMNASTES EN COMPÉTITION

L'utilisation en est très simple

**Vous n'avez aucun logiciel à installer.** Vous devez simplement posséder une **liaison Internet**. La saisie peut s'effectuer de n'importe quel poste, rien n'est sauvegardé sur l'ordinateur utilisé.

Connectez-vous à Internet et tapez l'adresse suivante : [www.ffgym.com](http://www.ffgym.com)



Cliquez sur « CONNEXION » (en haut à gauche) : un invite vous demandera de taper votre login puis votre mot de passe. Ces derniers vous seront envoyés automatiquement lors de la validation de votre affiliation.

Pour faire les engagements en compétition il vous suffit de vous rendre sur l'adresse :

<https://moncompte.ffgym.fr/Compétition/Outils/EngaGym>

The screenshot shows the website interface for 'MONCLUB | Fédération Française Gym'. At the top, there is a navigation bar with links: ACCÈS SITE FÉDÉRAL, MÉDICAL, PHOTOGYM, FFGYM LICENCE, CONTACT, and ME DÉCONNECTER. Below this is a header with the 'MONCLUB | Gym' logo and a 'Bienvenue,' message. A secondary navigation bar includes: MON ESPACE, HAUT NIVEAU, COMPÉTITION (highlighted), EVOLUGYM, and FORMATION. A search bar is also present. The main content area is divided into several sections: 'OUTILS' (EngaGym, DJGym), 'CALENDRIER', 'RÉSULTATS', 'BASE DOCUMENTAIRE' (GAF, GAM, GR, Trampoline/Tumbling, Aérobic, GAc, TeamGym), 'MÉDIAS', 'CALENDRIER', and 'RÉSULTATS'. A large banner below the navigation features a gymnast in a blue leotard with the text 'ENSEMBLE, CRÉONS LE MOUVEMENT'. Below the banner is a news section with the title 'LABELLISATION GÉNÉRATION 2024' and a list of news items with 'LIRE LA SUITE' buttons:

- 11.04.2019 Développement de la Gymnastique en milieu scolaire - CE GAF 2020
- 11.04.2019 Championnat de France par équipes TR-TU-GAc - Metz 2019
- 04.04.2019 CNDS
- 27.03.2019 Animation club !

A partir de cet écran, vous pouvez choisir de :

Liste des évènements / Exporter les types de catégories / Paiement des engagements



## Accueil



TUTORIEL : CLIQUER SUR LES IMAGES POUR VOIR LES VIDÉOS



# COMMENT VÉRIFIER SES ENGAGEMENTS SUR ENGAGYM

Pour vérifier vos engagements, il vous suffit de cliquer sur le deuxième pavé, sur la ligne de l'évènement.

The screenshot shows the EngaGym web interface. At the top, there is a navigation bar with the EngaGym logo, the text 'Bienvenue dans EngaGym Version : 2.6.1', and a 'Déconnexion' button. Below the navigation bar, the page title is 'Évènements'. There are filter options for 'Recherche' (Nom de l'évènement...), 'Discipline' (---), and 'Saison' (2019). The main content is a table of events with columns for Date, Libellé, Lieu, Niveau, Prév., and Nom. A blue arrow points to the second button in the action column of the row for 'GR : Chpt Interdépartemental Ens, Duos REG et FED (secteur rubis)', which is labeled 'Récapitulatif des engagements'.

Date ▼	Libellé	Lieu	Niveau	Prév.	Nom.	
13/04/2019 - 14/04/2019	GR - CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE	CRETEIL	Fédéral	Q	Q	Q [share] [print]
13/04/2019 - 14/04/2019	GR: CHPT REGIONAL ENS DUOS NAT Juges DIMANCHE	CRETEIL	Région	Q	Q	Q [share] [print]
13/04/2019 - 14/04/2019	GR: CHPT REGIONAL ENS DUOS NAT Juges SAMEDI	CRETEIL	Région	Q	Q	Q [share] [print]
13/04/2019 - 14/04/2019	GR : CHPT REGIONAL ENS/EQUIP/DUOS NAT	CRETEIL	Région	Q	Q	Q [share] [print]
13/04/2019 - 14/04/2019	GAM : Championnat régional EQUIPE PERFORMANCE et FEDERAL A	NOISY LE GRAND	Région	Q	Q	Q [share] [print]
06/04/2019 - 07/04/2019	GR : Chpt Interdépartemental Ens, Duos REG et FED (secteur rubis)	RIS ORANGIS	Région	Q	Q	Q [share] [print]
06/04/2019 - 07/04/2019	GR:CHPT INTERDEP ENS et DUOS FED, REG (secteur EMERAUDE) JUGES DIMANCHE	RUNGIS	Région	Q	Q	Q [share] [print]
06/04/2019 - 07/04/2019	GR:CHPT INTERDEP ENS et DUOS FED, REG (secteur EMERAUDE) JUGES SAMEDI	RUNGIS	Région	Q	Q	Q [share] [print]
06/04/2019 - 07/04/2019	GR:CHPT INTERDEP ENS et DUOS FED, REG (secteur RUBIS) JUGES DIMANCHE	RIS ORANGIS	Région	Q	Q	Q [share] [print]
06/04/2019 - 07/04/2019	GR:CHPT INTERDEP ENS et DUOS FED, REG (secteur RUBIS) JUGES SAMEDI	RIS ORANGIS	Région	Q	Q	Q [share] [print]

## FICHE PRATIQUE 5 : DÉCLARER UN FORFAIT

---

### DÉFINITIONS

---

#### **Qu'est-ce qu'un forfait :**

Être forfait désigne le fait d'abandonner quel qu'en soit le motif.

#### **Qu'est-ce qu'un repêchage :**

Le repêchage consiste à requalifier des gymnastes ou des équipes éliminés ou forfait pour cause de blessure ou tout autre motif justifié.

### TUTORIEL : CLIQUER SUR LES IMAGES POUR VOIR LES VIDÉOS

---

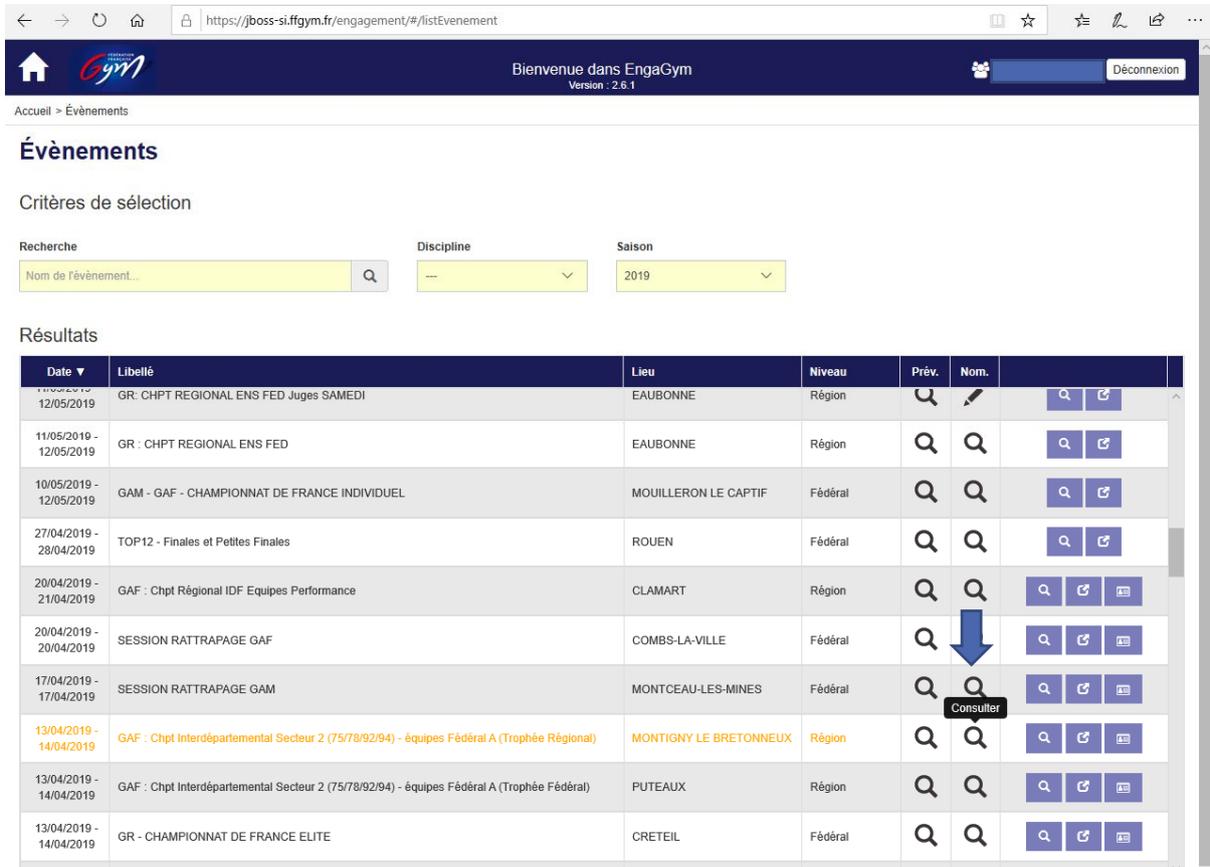




# FICHE PRATIQUE 6 : MODIFIER UNE ÉQUIPE

**Si la réglementation le permet, il est possible de modifier une équipe, un ensemble...**

Sur la ligne de l'évènement concerné, cliquez sur la deuxième loupe :



The screenshot shows the EngaGym website interface. At the top, there is a navigation bar with the EngaGym logo and the text "Bienvenue dans EngaGym Version : 2.6.1". Below this, there is a search section with a search bar and filters for "Discipline" and "Saison". The main content area is titled "Évènements" and displays a table of events. The table has columns for "Date", "Libellé", "Lieu", "Niveau", "Prév.", and "Nom.". A blue arrow points to the second magnifying glass icon in the "Prév." column of the row for "SESSION RATTRAPAGE GAF".

Date ▼	Libellé	Lieu	Niveau	Prév.	Nom.	
12/05/2019	GR: CHPT REGIONAL ENS FED Judges SAMEDI	EAUBONNE	Région	🔍	✎	🔍 📄
11/05/2019 - 12/05/2019	GR : CHPT REGIONAL ENS FED	EAUBONNE	Région	🔍	🔍	🔍 📄
10/05/2019 - 12/05/2019	GAM - GAF - CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL	MOULLERON LE CAPTIF	Fédéral	🔍	🔍	🔍 📄
27/04/2019 - 28/04/2019	TOP12 - Finales et Petites Finales	ROUEN	Fédéral	🔍	🔍	🔍 📄
20/04/2019 - 21/04/2019	GAF : Chpt Régional IDF Equipes Performance	CLAMART	Région	🔍	🔍	🔍 📄 📄
20/04/2019 - 20/04/2019	SESSION RATTRAPAGE GAF	COMBS-LA-VILLE	Fédéral	🔍	🔍	🔍 📄 📄
17/04/2019 - 17/04/2019	SESSION RATTRAPAGE GAM	MONTCEAU-LES-MINES	Fédéral	🔍	🔍	🔍 📄 📄
13/04/2019 - 14/04/2019	GAF : Chpt Interdépartemental Secteur 2 (75/78/92/94) - équipes Fédéral A (Trophée Régional)	MONTIGNY LE BRETONNEUX	Région	🔍	🔍	🔍 📄 📄
13/04/2019 - 14/04/2019	GAF : Chpt Interdépartemental Secteur 2 (75/78/92/94) - équipes Fédéral A (Trophée Fédéral)	PUTEAUX	Région	🔍	🔍	🔍 📄 📄
13/04/2019 - 14/04/2019	GR - CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE	CRETEIL	Fédéral	🔍	🔍	🔍 📄 📄

Dans Gérer les équipes, vous pouvez ici soit modifier l'équipe grâce au premier pavé, soit déclarer forfait.

https://jboss-si.ffgym.fr/engagement/#/manageEngagementNominatif/8675

Du 13/04/2019 Au 14/04/2019

Libellé GAF : Cht Interdépartemental Secteur 2 (75/78/92/94) - équipes Fédéral A (Trophée Régional)

Lieu MONTIGNY LE BRETONNEUX

Engagements du 18/03/2019 Au 03/04/2019

Libellé Fédéral A (Trophée Régional) 10-15 ans - R0111051\_40483.IDAT1 - GAF : Cht Interdépartemental Secteur 2 (75/78/92/94) - équipes Fédéral A (Trophée Régional)

Type de compétition Inter-Département

Niveau Région

Tarif des droits 32

**GÉRER LES ÉQUIPES**

**LIBELLÉ** Numéro Equipe 4

Equipe 4 (CARITEAU M, DAUPHIN C, LE GALL C, ...)

Equipe 5 (BENZAQUEN L, LUONG-CONNAN C, RENARD L, ...)

Equipe 6 (RRFANT H, DA SII VA A, HAMICHF I, ...)

**SÉLECTION DES LICENCIÉS DE L'ÉQUIPE**

Recherche Recl. Licencié Sexe F

Liste des licenciés

Liste des engagés

- CARITEAU Marine - 26/03/2005
- DAUPHIN Clémence - 01/06/2006
- LE GALL Capucine - 16/01/2005
- SALOMON Emilie - 09/02/2005

Attention, toutes les modifications sont soumises à validation du Comité Régional et doit respecter les règlements de chaque discipline.

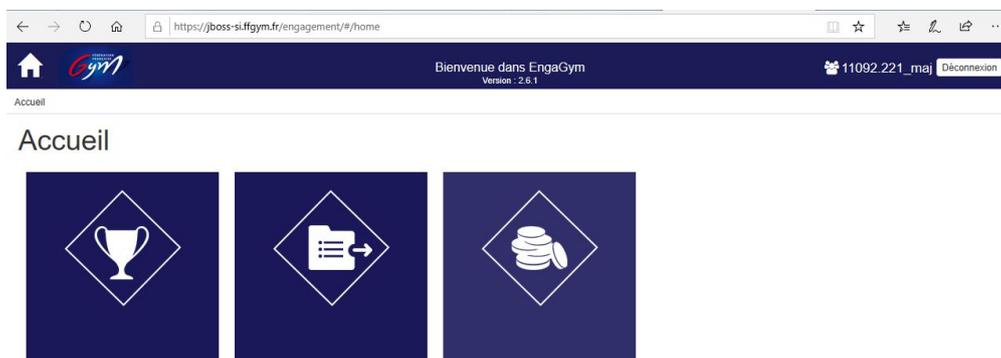
# FICHE PRATIQUE 7 : PAYER SES ENGAGEMENTS

Pour payer vos engagements, toujours dans « ENGAGYM »



A partir de cet écran, vous pouvez choisir de :

Liste des évènements / Exporter les types de catégories / Paiement des engagements



A partir de cet écran, en rouge les sommes à payer et en vert les règlements effectués.

Attention, les règlements se font sur une deuxième étape, soit par chèque, soit par virement (sur le site de votre banque), soit par CB, soit par @-paiement.

Pour chaque niveau de compétition, merci de vous renseigner auprès de l'entité concerné, afin de connaître les modalités de règlement : Département / Région / Fédéral

Pour la région, vous référer à la fiche pratique REGLER VOS FACTURES

Sur ce même écran, vous pouvez imprimer les bordereaux, les reçus.

La dernière colonne vous informe si le règlement est :

- A payer
- En attente de validation (par l'entité)
- Logo Loupe, validé par l'entité et possibilité d'imprimer le reçu.

Date ▼	Niv.	Lieu	Libellé	Somme due	Somme acquittée	Imprimer	
08/06/2019 - 09/06/2019	R	ILE-DE-FRANCE	MELUN	GAF - Finale ID Secteur 1 (77-91-93-95) équipes Fédérale B	96.00	00.00	Payer
01/06/2019 - 02/06/2019	R	ILE-DE-FRANCE	COURCOURONNES	GAF - Finale ID secteur 1 (77-91-93-95) équipes Fédérale B Poussines	32.00	00.00	Payer
25/05/2019 - 26/05/2019	D	SEINE ET MARNE	? ET VILLEPARISIS	GAF - Equipe / Fin dept Fed A (TF et TR) et Fed B	100.00	00.00	Payer
18/05/2019 - 19/05/2019	R	ILE-DE-FRANCE	GOUSSAINVILLE	GAF - Finale Régionale IDF - équipes Fédérale A (Trophée Régional)	32.00	00.00	Payer
11/05/2019 - 12/05/2019	R	ILE-DE-FRANCE	PONTAULT COMBAULT	GAF - Finale Interdépartementale Secteur 1 (77/91/93/95) - équipes Fédéral A (Trophée Fédéral et Trophée Régional)	32.00	00.00	Payer
13/04/2019 - 14/04/2019	R	ILE-DE-FRANCE	NOISY LE SEC	GAF - Chtp Interdépartemental Secteur 1 (77/91/93/95) - équipes Fédéral A (Trophée Régional)	64.00	64.00	
		GYMNASSE DES PICHÉRETTES - 12 RUE MIKLOVICZ DE MA					

# FICHE PRATIQUE 8 : TÉLÉCHARGER UNE MUSIQUE

Pour télécharger les musiques des gymnastes engagés en compétition il vous suffit de vous rendre sur l'adresse :

<https://moncompte.ffgym.fr/Compétition/Outils/DJGym>



Il suffit de vous rendre sur la fiche du licencié, cliquez sur le crayon

Cliquez ensuite sur le **+** situé en haut à droite.



# FICHE PRATIQUE 9 : INSCRIPTION FORMATIONS / STAGES

Vous trouverez le détail des formations dans la brochure régionale, [en cliquant ici](#) :

- Brochure des formations CIFF – CRFIGYM

Certaines formations, telles que juge niveau 1 en GAF / GAM et GR sont organisées au niveau des Comités Départementaux, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre comité départemental.

## INSCRIPTIONS EN FORMATION

Il vous suffit de vous rendre sur le site [www.crif-ffgym.com](http://www.crif-ffgym.com)

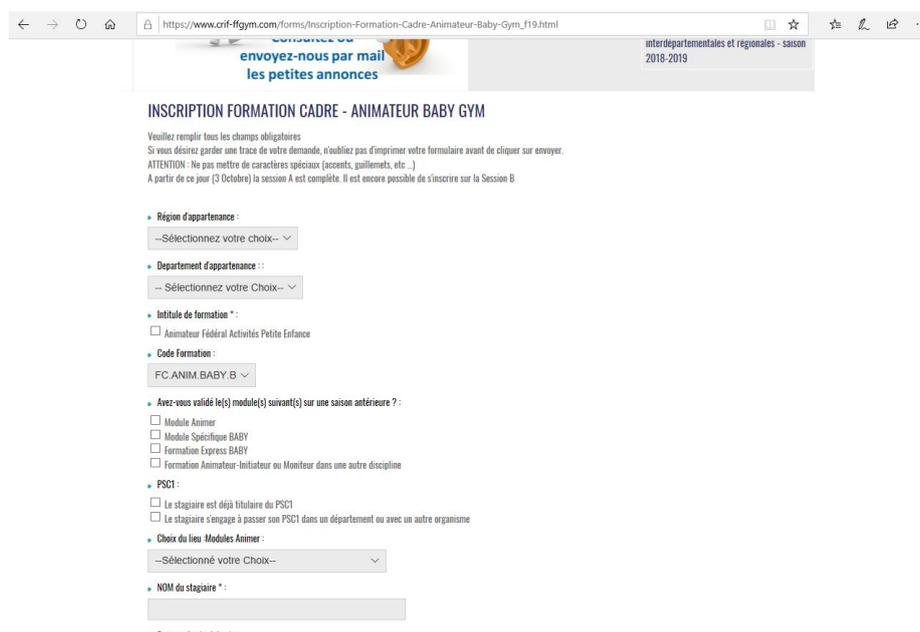
Rubrique Se former – S'inscrire en formation



The screenshot shows the website interface for the Comité Régional Île-de-France. A blue arrow points to the 'SE FORMER' menu item. Below the navigation menu, there is a 'TÉLÉCHARGEMENTS' section with a table of downloadable brochures:

Type	Nom	Taille	Date
PDF	BROCHURE FREESTYLE GYM - CRIFGYM - 2018_2019.pdf	72.91 Ko	21/11/2018
PDF	FRATUM GYMNASTIQUE AEROBIC saison 2018/2019 V2.pdf	196.05 Ko	05/11/2018
PDF	PLAN D'ACTION IDF AER - 2018-2019 - Version 6 sept 2018.pdf	864.51 Ko	01/09/2018

Il vous suffit ensuite de renseigner le formulaire, tous les choix possibles sont expliqués dans la brochure des formations :



The screenshot shows the online registration form for 'INSCRIPTION FORMATION CADRE - ANIMATEUR BABY GYM'. The form includes the following fields and options:

- Région d'appartenance : --Sélectionnez votre choix--
- Département d'appartenance : --Sélectionnez votre Choix--
- Intitulé de formation \* :  Animateur Fédéral Activités Petite Enfance
- Code Formation : FC ANIM. BABY B
- Avez-vous validé le(s) module(s) suivant(s) sur une saison antérieure ? :  Module Animer,  Module Spécifique BABY,  Formation Express BABY,  Formation Animateur-Initiateur ou Moniteur dans une autre discipline
- PSC1 :  Le stagiaire est déjà titulaire du PSC1,  Le stagiaire s'engage à passer son PSC1 dans un département ou avec un autre organisme
- Choix du lieu / Modules Animer : --Sélectionné votre Choix--
- NOM du stagiaire \* : [input field]
- Prénom du stagiaire \* : [input field]

## INSCRIPTIONS EN STAGE :

Toutes les inscriptions se font via le site du CRIFGYM à la rubrique de la discipline concernée.

Par exemple : « GAc » puis « Stages et regroupements » puis « inscription ».

The screenshot shows the CRIFGYM website interface. At the top, there is a banner with the text: "Vous cherchez un emploi? Vous cherchez un entraîneur? Consultez ou envoyez-nous par mail les petites annonces". Below this is a section titled "ARTICLES RÉCENTS" with a list of news items, including "GAF - Dossier Finale ID Fédéral B Poussines - Courcouronnes les 1er et 2 Juin - Version Provisoire" and "GAc - Dossier d'informations V2 Challenge IDF - 26 mai 2019 - Marly le Roi". To the right of the articles is a navigation menu with icons and labels for various disciplines: GAM, GR, GAF, TU, TR, AER, TEAMGYM, GAC, FREE STYLE, GPT, HANDI GYM, and DIRIGEANTS. A blue arrow points to the "GAC" category. At the bottom, there is a search bar and several menu items like "LIENS COMITÉS DÉPARTEMENTAUX", "LIENS RELATIFS A LA GYMNASTIQUE", "LIENS PRATIQUES", "ARCHIVES PALMARÈS", "STAGES D'ÉTÉ", and "PROG VOLONTAIRES".

Vous trouverez, toutes les coordonnées sur les brochures régionales, n'hésitez pas à contacter les personnes référentes.

# FICHE PRATIQUE 10 : RÉGLER SES FACTURES

---

Pour toutes les actions organisées par le Comité Régional, il vous sera établi une facture.

Les règlements s'effectuent auprès du CRIFGYM, à réception de facture par :



Chèque (à l'ordre du CRIFGYM - 21 avenue Pierre CURIE, 78210 St Cyr-l'Ecole)



Virement : IBAN : FR76 1027 8062 1400 0201 1450 175 - BIC : CMCIFR2A)



Carte Bleue : sur le site du CRIFGYM [www.crif-ffgym.com](http://www.crif-ffgym.com)



@-paiement (uniquement pour les engagements)

## **Pour le règlement des engagements en compétition :**

Préciser au dos du chèque, dans le libellé du virement ou du paiement en ligne :

Le nom du club + son numéro d'affiliation fédéral + la compétition + la discipline concernée.

## **Pour le règlement des formations :**

Préciser au dos du chèque, dans le libellé du virement ou du paiement en ligne :

Le numéro de facture ou le nom du candidat + la formation choisie (n° de code).

## **Pour le règlement des stages :**

Préciser au dos du chèque, dans le libellé du virement ou du paiement en ligne :

Le numéro de facture ou le nom du gymnaste concerné + l'intitulé de l'action.

# FICHE PRATIQUE 11 : @-PAIEMENT

Dans sa démarche de dématérialisation des procédures fédérales, la Fédération Française de Gymnastique met en place progressivement le e-paiement des produits fédéraux (Engagements, affiliation, licences, formations, etc...).

Notre Comité Régional, « région pilote » pour appliquer ce procédé, débutera par le paiement des engagements uniquement. La mise en service est prévue mi-octobre.

Dans votre espace club, rubrique compétition, vous accéderez à EngaGym. Puis, dans le menu « facturation » de vos engagements, une icône vous invitera à choisir ce type de règlement.

## EngaGym : paiement par CB

**Bienvenue dans EngaGym**  
version 2.6.0

**Facturation**

**LIBELLE EVEMENT**

Type de catégorie	Catégorie	Individuels	Equipes	Ensembles / groupes	Equipes multi-format	Tarif	Somme due
Libellé catégorie 1	Libellé événement	4				50	200.00
Libellé catégorie 2	Libellé événement		2			60	120.00
Libellé catégorie 3	Libellé événement	5				50	250.00

Total : 570.00 €

**CHOIX DU MOYEN DE PAIEMENT**

Chèque  Virement interbancaire  Carte bancaire

[ANNULER](#) [VALIDER](#)

[VOIR LE BORDEREAU](#) [VOIR LE RECAPITULATIF](#)

## Interface de paiement par CB

mercant  
paiement sécurisé  
BNP PARIBAS

FÉDÉRATION FRANÇAISE  
**Gym**  
ENSEMBLE, CRÉONS LE MOUVEMENT

**Détails de la transaction**

My Shop

Référence de la transaction : ce1a932f32ef428ab1db3af281e1dfd2

Identifiant de la commande : 01173456789

Identifiant du commerçant : 00000000000003

Montant de la transaction :

**Informations de la carte**

Numéro de carte :

Date d'expiration : Mois : 01 Année : 2016

Cryptogramme visuel :

Enregistrer cette carte  
 Oui  Non

Je choisis un nom pour cette carte :  (facultatif)

[Annuler](#) [Valider](#)

Champs à compléter

Secured by worldline

Copyright © 2017 - Mercanet - BNP Paribas

Il n'y aura pas de notion de date. Il sera possible de payer à tout moment.

Il vous sera toujours envoyé une facture par nos soins après l'évènement si celui-ci est interdépartemental, régional ou interrégional organisé par le CRIFGYM. C'est la facture qui fait foi, car elle inclut les ajustements de forfaits ou amende.

Pour ceux n'adhérant pas à ce mode de paiement, les moyens déjà existant (virement, carte bleue, chèque) resteront disponibles.

# COORDONNÉES STRUCTURES FÉDÉRALES

---



## **CRIFGYM**

21 avenue Pierre Curie

78210 SAINT-CYR-L'ÉCOLE

01 49 42 94 91

[contact@crif-ffgym.fr](mailto:contact@crif-ffgym.fr)

[www.crif-ffgym.com](http://www.crif-ffgym.com)

<https://www.facebook.com/CRIF-Gymnastique-1652396571694350/>

<https://www.facebook.com/groups/1046472302080695/?fref=ts> (Page spécialement destinée à vos recherches de juge)

SIRET : 322.294.844.00061



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE :

<http://www.ffgym.fr>

**COMITÉS DÉPARTEMENTAUX :**



**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE PARIS**

<http://www.paris-ffgym.com>



**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE**

<http://www.cdgy77.fr>



**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES YVELINES**

<http://www.cdy-ffgym.com>



**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ESSONNE**

<http://www.cdgy91.com>



**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES HAUTS DE SEINE**

<http://cd92.ffgym.fr/>



**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SEINE SAINT DENIS**

<http://cd93.ffgym.fr/>



**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE**

<http://cd94.ffgym.fr>



**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE**

<http://www.valdoise-ffgym.com>

## PARTENAIRES

---



**MINISTÈRE DES SPORTS**

<http://www.sports.gouv.fr>



**COMITÉ RÉGIONAL OLYMPIQUE  
ET SPORTIF D'ILE DE FRANCE**

<http://www.crosif.fr/>



**RÉGION ILE DE FRANCE**

<https://www.iledefrance.fr/>



**CRÉDIT MUTUEL**

<https://www.creditmutuel.fr/>



**CENTRE DÉPARTEMENTAL DE FORMATION  
ET D'ANIMATION SPORTIVES DU VAL D'OISE**

<http://www.cdfas.com/fr>



**CHRISTIAN MOREAU**

<http://www.christian-moreau.com/>



**PREMIERS DE CORDÉE**

<https://www.premiersdecordee.org/>



**GYMNOVA**

<https://www.gymnova.com/fr/>



**GYMNEO**

<https://www.gymneo.tv/>